

sensibiliser les acteurs et la population aux enjeux de santé mentale. Cette tâche de coordination a pour effet de soutenir l'existant et de favoriser l'accès, la qualité et la continuité des prestations.

Pour concrétiser le plan d'action, chacun des objectifs généraux a été traduit en mesures et indicateurs dont l'atteinte est évaluable. Des priorités ont été établies et des projets concrets ont alors été planifiés. A noter que, pour être retenus, ces projets devaient concerner les domaines où des lacunes ont été constatées, répondre à plusieurs objectifs du plan d'action et favoriser la collaboration et la coopération des acteurs.

L'accent sur la prévention du suicide

En tête de liste des actions à mener figure la prévention du suicide. Important problème de santé publique en Suisse, le suicide représente la quatrième cause de mortalité précoce, après le cancer, les maladies cardio-vasculaires et les accidents. Chez les 15 à 44 ans, il est la seconde cause de décès. En 2009, le taux de suicides enregistré à Neuchâtel était le troisième plus élevé de Suisse (Obsan). Le premier volet du projet va donc consister à proposer aux professionnels de première ligne des formations sur la détection et l'intervention précoces face aux situations de crise suicidaire. Le but visé est de permettre une intervention le plus en amont possible. Pour cette raison, il a été décidé de ne pas faire référence uniquement au suicide, mais de manière plus large aux crises de vie. Les professionnels de différents horizons pourront ainsi acquérir un ensemble de connaissances et de compétences et partager une culture commune de prévention du suicide. Ce projet répond à plusieurs objectifs du plan d'action cantonal pour la santé mentale. De plus, il intervient dans un domaine où des lacunes sont constatées car il n'existe pas de programme national de prévention du suicide. Finalement, et c'est un point extrêmement important, il répond à un besoin exprimé par les acteurs du terrain. Ces besoins avaient été décrits lors d'entretiens, mais aussi par le biais d'une enquête auxquels plus de 300 professionnels de première ligne avaient répondu.

Autre action prioritaire : mener une campagne de sensibilisation et d'information à l'intention de la population au sujet de la santé mentale et des troubles psychiques. L'objectif est de sensibiliser chaque membre de la population aux problématiques de santé psychique et au fait que chacun est susceptible d'être concerné à un moment ou à un autre de sa vie. Il est également nécessaire de faire connaître les ressources en matière d'aide et de soins disponibles dans le canton et d'encourager à y faire appel en cas de besoin.

Le troisième champ d'action concerne les collaborateurs de l'administration cantonale et vise à attirer plus spécifiquement l'attention sur les enjeux de santé mentale dans le cadre du travail, domaine où des efforts sont à faire, comme le relève encore le récent rapport de l'OCDE [7]. Un travail de sensibilisation et d'information au sujet des ressources spécifiquement à disposition des collaborateurs de l'administration cantonale sera donc entrepris.

[1] Trois documents de base :

- **Monde** - Rapport sur la santé dans le monde, 2001 : La santé mentale : nouvelle conception, nouveaux espoirs, OMS 2001.
- **Europe** - Plan d'action sur la santé mentale pour l'Europe : Relever des défis, trouver des solutions, Conférence ministérielle européenne de l'OMS, 2005.
- **Suisse** - Projet pour une stratégie visant à protéger, à promouvoir, à maintenir et à rétablir la santé psychique de la population en Suisse", PNS, 2004a.


[2] Observatoire suisse de la santé (2011). La santé en Suisse latine. Analyse des données de l'Enquête suisse sur la santé 2007 (Obsan rapport 48). Neuchâtel : Observatoire suisse de la santé.

[3] Moreau-Gruet, F. & Zumbrunn, A. (2006). Panorama de la santé psychique dans le canton de Neuchâtel. Neuchâtel : Observatoire suisse de la santé.

[4] Schuler, D. & Burla, L. (2012). La Santé psychique en Suisse. Monitorage 2012 (Obsan Rapport 52). Neuchâtel : Observatoire suisse de la santé.

[5] Dans le canton de Neuchâtel, la promotion de la santé et la prévention des maladies figurent dans la Constitution comme rôle de l'État et des communes. Le Plan directeur de prévention et promotion de la santé décrit de manière détaillée la politique cantonale dans ce domaine et fixe des programmes prioritaires à développer, dont celui de santé mentale. Ces priorités ont été définies selon différents critères, notamment les priorités internationales et nationales, les besoins de santé observés dans la population neuchâteloise, ainsi que les possibilités de prévention en l'état actuel des connaissances.

[6] Plan d'action en dix objectifs pour la santé mentale, Canton de Neuchâtel, 48 pages en format pdf, [en ligne](#). Le plan est résumé sur les pages 6 et 7.

 OCDE (2014), Santé mentale et emploi : Suisse, Santé mentale et emploi, Editions OCDE. [En ligne.](#)